

DÉCISION CODEP-SGE- 2013-032866 du 25 juillet 2013

relative à la désignation de 3 agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L592-23 et L592-24, L596-1 à L596-13, L596-24 et L596-25 ;

Vu la loi n° 571 du 28 octobre 1943 relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation maritime modifiée, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2007-831 du 11 mai 2007 fixant les modalités de désignation et d'habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, homologué par l'arrêté du 3 décembre 2010, notamment son article 9 ;

Sur le rapport du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1^{er}

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexe 1 et 2 à la présente décision, sont désignés en qualité d'agent chargé du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaires. Leur compétence est étendue à l'ensemble du territoire français.

Article 2

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexe 1 à la présente décision, sont en outre habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues au paragraphe 6 de l'article 4 de la loi du 28 octobre 1943 susvisée.

Article 3

Le Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le **25 juillet 2013**

Signé par

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET

ANNEXE 1

DÉCISION CODEP-SGE- 2013-032866 du 25 juillet 2013

relative à la désignation de 3 agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire

Liste des 2 agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire, habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues au paragraphe 6 de l'article 4 de la loi du 28 octobre 1943

Nom – Prénom	Niveau d'habilitation		
	Équipement sous pression Niveau 1	Équipement sous pression Niveau 2	chargé du contrôle de la fabrication des ESPN
Mme CROIZE-POURCELET Delphine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme REUILLE Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2

DÉCISION CODEP-SGE- 2013-032866 du 25 juillet 2013

relative à la désignation de 3 agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives
aux équipements sous pression nucléaire

Liste de 1 agent chargé du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous
pression nucléaire

Nom – Prénom	Niveau d'habilitation		
	Équipement sous pression Niveau 1	Équipement sous pression Niveau 2	chargé du contrôle de la fabrication des ESPN
M. THIBAUT Adrien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>